

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 25 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 25 septembre à 20h00.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Mme Carole ROIRE, Maire.

Présents : MM. DE VAUJANY, CROS, DELMON, VIDAL, Mmes ROIRE, DUCLERCQ, KEMPEN, BAYSSIERES, BLOT, PELOUX.

Absents excusés : MM. CASTILLE (procuration à M. DE VAUJANY), BARTON, MATEOS, Mmes COUTIER, PENON (procuration à M. VIDAL).

Secrétaire de séance : M. VIDAL Jacques

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20H10.

Mme le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 28/08/14. Vote : UNANIMITÉ.

LOCATION SALLE DE SPORTS, TARIFS 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 01/01/15, le tarif d'utilisation de la salle de sports pour des manifestations autres que sportives, comme suit :
 - Associations ou privés de Cancon : 55.00 € par jour; chauffage : 80.00 € ; caution : 150,00 € ;
 - Associations ou privés extérieurs : 150.00 € par jour ; chauffage : 130.00 € ; caution : 150,00 € ;
 - Participation frais montage et démontage du podium pour des privés : 50,00 € ; caution : 100,00 € ;
- DIT que les associations locales bénéficient d'une utilisation gratuite de la salle de sports une fois par an.
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

LOCATION SALLE MAISON DES ASSOCIATIONS, TARIFS 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 01/01/15, le tarif d'utilisation d'une salle à la Maison des Associations, comme suit : 55.00 € par jour ; chauffage : 25.00 € ; caution : 100.00 € ;
- DIT que les associations locales bénéficient d'une utilisation gratuite ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

LOCATION SALLE MAIRIE, TARIFS 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 01/01/15, le tarif d'utilisation d'une salle à la Mairie, comme suit : 55.00 € par jour ; chauffage : 25.00 € ; caution : 100.00 € ;
- DIT que les associations locales bénéficient d'une utilisation gratuite ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

LOCATION MATERIEL, TARIFS 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 01/01/15, les tarifs de location du matériel communal, comme suit :
 - Chaise : 0.35 € ; table : 0.80 € ; caution : 100.00€ ;
 - Podium (uniquement pour les associations de Cancon) : caution : 100.00 € ;
- DIT que les associations locales bénéficient du prêt gratuit.
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

STATIONNEMENT HORS JOUR DE MARCHÉ, TARIFS 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 01/01/15, le tarif de stationnement hors jour de marché comme suit, 10.00 € par jour ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

PHOTOCOPIES, TARIFS 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE, à compter du 01/01/15, les tarifs des photocopies, comme suit :
 - Particuliers :

- A4 recto: 0.40 €
- A4 recto-verso: 0.50 €
- A3 recto: 0.50 €
- A3 recto-verso: 0.60 €

→ Associations :

- A4 recto: 0.05 €
 - A4 recto-verso: 0.10 €
 - A3 recto: 0.10 €
 - A3 recto-verso: 0.15 €
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

CONTRAT DE LOCATION ET D'ENTRETIEN MACHINE A AFFRANCHIR

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de location et d'entretien de la machine à affranchir de la Mairie avec l'entreprise PITNEY BOWES ;

CONSIDERANT que ce contrat, de cinq ans, arrive à échéance le 31 décembre 2014 ;

CONSIDERANT que l'entreprise PITNEY BOWES donne entière satisfaction ;

CONSIDERANT le nouveau contrat de location et d'entretien proposé par l'entreprise PITNEY BOWES ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler le contrat de location et d'entretien de la machine à affranchir de la Mairie avec l'entreprise PITNEY BOWES ;
- DIT que le montant de la location et de l'entretien s'élève à 550.00 € HT / an (les mises à jour des tarifs et des mentions postales sont incluses dans le loyer) ;
- DIT que le contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget de la Commune ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le contrat de location et d'entretien et mener à bien cette opération.

OCCUPATION DES LOCAUX DU GROUPE SCOLAIRE PAR LA CCBHAP

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que pour permettre d'accueillir un maximum d'enfants dans les meilleures conditions au service périscolaire, le Centre de Loisirs « Les Rigolos » situé route de Boudy 47290 CANCON souhaite occuper et utiliser certains locaux du groupe scolaire « Yves Delbasty » ;

CONSIDERANT que cette occupation concerne pendant le temps scolaire, le mercredi, la cour de l'école élémentaire de 12h00 à 12h30 et la salle de restauration scolaire de 12h30 à 14h00 et pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, la salle de restauration scolaire de 12h00 à 14h00 ;

CONSIDERANT le projet de convention ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'occupation par le Centre de Loisirs « Les Rigolos » situé route de Boudy 47290 CANCON de certains locaux du groupe scolaire « Yves Delbasty » à compter du 3 septembre 2014 ;
- DIT que cette occupation concerne :
 - pendant le temps scolaire, le mercredi, la cour de l'école élémentaire de 12h00 à 12h30 et la salle de restauration scolaire de 12h30 à 14h00 ;
 - pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, la salle de restauration scolaire de 12h00 à 14h00 ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention et mener à bien cette opération.

LOGEMENT RUE DE LA REPUBLIQUE, REVISION LOYER

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la décision du Maire n° 05/2011 en date du 28 janvier 2011 portant d'une part acceptation de louer le logement communal situé rue de la République à Cancon et d'autre part fixation du loyer ;

CONSIDERANT que le locataire actuel a donné un préavis de bail ;

CONSIDERANT qu'un nouveau locataire souhaite occuper ce logement à compter du 1^{er} octobre 2014 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de LOUER le logement communal situé rue de la République à Cancon à compter du 1^{er} octobre 2014 ;
- DIT que le montant de loyer s'élève, à compter du 1^{er} octobre 2014, à 310.00 € et le montant des charges mensuelles à 7.00 € ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour signer le contrat de bail et mener à bien cette opération.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT l'état des produits communaux, transmis par Mme le Percepteur, dont le recouvrement n'a pu être effectué ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un état de produits irrécouvrables concernant divers redevables de la commune de Cancon des exercices 2012, 2013 et 2014 pour un montant total de 247.67 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de passer en non valeur la totalité des titres répertoriés dans l'état pour un montant de 247.67 € ;
- DIT que la dépense fera l'objet d'une inscription budgétaire aux comptes 6541 et 6542 ;
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour mener à bien cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROIRE :

- Donne lecture du tableau des emprunts de la Commune. Certains d'entre eux arrivent à échéance courant 2014, aussi une certaine capacité d'emprunt se dégage pour pouvoir financer d'éventuels petits travaux d'entretien des bâtiments communaux et travaux plus importants d'éclairage public sur la commune ;
- Souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur le rangement du matériel dans la salle de sports (tables, chaises et podium). La commission « Travaux » va se réunir pour travailler sur le projet de création d'un local de rangement à l'extérieur de la salle ;
- Une Charte de l'Elu est en cours de réalisation (avec M. BARTON) ;
- Aimerais pouvoir offrir aux mariés un cadeau de la Mairie (stylo avec lequel ils apposent leur signature sur l'acte de mariage, médaille de la ville...) ;
- Informe que le 1^{er} « Cancon à Vivre » a été distribué à tous les administrés. Il convient de réfléchir dès à présent aux sujets du prochain (articles, photos, actualités..). Quant au site Internet, la maquette a été transmise au CDG 47. Une formation est proposée, par le centre de gestion, auprès du service administratif et des élus pour utiliser et actualiser le site ;
- Invite les conseillers à participer à la réunion d'arrondissement sous la Présidence de M. le Préfet qui se déroulera le lundi 29 septembre 2014 à 18h00 à la Maison de la Vie Associative à Villeneuve-sur-Lot ;
- Rappelle que dimanche 28 septembre 2014 à lieu à Cancon l'« Enduro du Pruneau et de la Noisette » ;
- Informe que le prochain congrès des Maires (97^{ème}) aura lieu les 25, 26 et 27 novembre 2014, (des conférences et des ateliers sur l'actualité sont au programme : environnement et climat ; quelle commune ? quelle intercommunalité ? ; services aux familles et aux personnes ; délinquance ; numérique ; accessibilité ; finances ; réforme des rythmes scolaires ; logement et construction ; tarifs régulés de l'énergie, loi ALUR et urbanisme...)
- Le prochain inter conseil est prévu le jeudi 23 octobre 2014 à 20h00 et le Conseil municipal le jeudi 6 novembre 2014 à 20h00.

Mme KEMPEN : S'interroge sur le devenir de l'immeuble communal « Ancienne Perception » situé RN 21 à Cancon (Mme ROIRE, une estimation de la valeur vénale a été demandée à France Domaine (service de la Direction Générale des Finances Publiques) qui a visité les locaux cette semaine, un avis sera adressé à la Mairie).

Donne le compte rendu de réunions sur le tourisme au niveau intercommunal, une association va être créée pour rassembler l'ensemble des acteurs du tourisme des 4 Cantons : élus, hébergeurs et bénévoles. Une réflexion est en cours pour mener des actions sur l'ensemble du territoire de la Communauté des Communes. Néanmoins, des disparités subsistent quant aux recettes liées au Tourisme (cotisation des hébergeurs, taxe de séjour), il est nécessaire de mettre en place des règles visant à harmoniser les pratiques.

(Mme ROIRE informe que la commune de Cancon a présenté sa candidature pour accueillir, en avril prochain, la journée départementale « la Bourse aux Dépliants », évènement qui rassemble l'ensemble des professionnels du tourisme du département).

M. DE VAUJANY : Enumère les travaux de voirie en cours réalisés par les employés communaux (réfection de la peinture des passages piétons, des emplacements réservés et des arrêts minutes) et les travaux de voirie à venir entrepris par la Communauté des communes (goudronnages à la ZA, route devant Terre du Sud...).
Informe que le SDEE 47 est en train de réaliser, actuellement, des travaux importants de réfection du réseau d'éclairage publique rue des Anciens Combattants.

Mme DUCLERCQ : Souhaiterait connaître les suites de la visite de la Chambre d'Agriculture concernant le « Marché de producteur de pays » (Mme ROIRE : avant toute démarche il convient de s'interroger sur l'engagement des élus de Cancon, réunion de la commission « Développement Local »).
Donne le compte rendu de la commission « Ecoles » au sujet des tarifs de la cantine, un courrier sera envoyé aux Maires des Communes où sont domiciliés les enfants fréquentant le restaurant scolaire pour informer de la différence de prix).

M. CROS : Demande où en est le projet d'installation des tables d'orientation sur le site du château (en attente de la constitution d'un dossier plus global sur la lecture de paysage et de réponse des financeurs).

Mme BLOT : Demande s'il y a eu des retours suite au 1^{er} « Forum des Associations », (Mme KEMPEN : fréquentation importante, réflexion sur la date (début septembre), la durée (journée, demi-journée) et l'organisation du forum à l'intérieur de la salle des sports).
Informe que le constat initial concernant l'accessibilité dans le bourg de Cancon est achevé.

Clôture de la séance à 22h47.
Le Secrétaire, Jacques VIDAL

Fait à CANCON, le 30 septembre 2014
Madame le Maire, Carole ROIRE